



LRD

# L'économie solidaire, pour construire un monde plus écologique

Avec quarante et une pages sur l'économie solidaire, l'économie figure pour la première fois au centre d'un dossier de *LaRevueDurable*. Cette volonté est née de la rencontre, voilà deux ans, avec le sociologue et économiste Jean-Louis Laville<sup>1</sup>. Ce chercheur met en évidence de fortes convergences entre notre vision de la durabilité et l'économie solidaire, cette « autre économie » dont il est l'un des principaux avocats en France.

## Trois axes

Préparée en 2001 et rédigée en 2002, notre charte positionne notre projet éditorial. Nous y envisageons la durabilité fondée sur trois piliers, trois axes fondateurs : la durabilité forte, la démocratie délibérative et la nécessité de changer les indicateurs de richesses pour aiguiller nos sociétés sur une nouvelle trajectoire<sup>2</sup>.

Cette approche n'est pas contradictoire avec la définition classique – et ô combien figée – du développement durable et ses trois pôles (écologie, économie et social). Elle se place sur un autre plan, en surplomb, là où, au-delà du consensus mou sur le fait que le développement actuel n'est pas durable, des divergences de fond apparaissent. De fait, qui ose encore douter que le développement actuel peut perdurer longtemps ? En revanche, l'accord sur le remède à apporter fait totalement défaut.

Notre position ne révèle aucun désintérêt à l'égard de l'économie ni, encore moins, du social : le raisonnement économique et les impacts sociaux figurent au cœur de nos analyses et des propositions que nous relayons depuis sept ans. Nous avons toujours pris soin d'examiner la plausibilité financière des pistes que nous mettons en avant, et n'avons pas omis de considérer leur dimension sociale. Financements, coûts, fiscalité, équité ou justice sociale : ces dimensions traversent tous nos dossiers.

Concernant les entreprises, la question centrale que nous avons toujours privilégiée est de savoir ce qu'elles proposent à la société. Les produits et/ou les services qu'elles mettent sur le marché aident-ils à tendre vers la durabilité ou contribuent-ils à puiser de façon inconsidérée dans les ressources et les écosystèmes finis et fragiles ?

Leur but est-il le toujours plus sans tenir compte des dégâts collatéraux ou reconnaissent-elles qu'il est plus que jamais nécessaire de tenir compte des limites matérielles de la biosphère et d'agir de façon résolument solidaire ?

Cette interrogation sur la finalité, souligne Jean-Louis Laville, s'applique à l'économie solidaire dans sa globalité. L'économie, insiste cet auteur, doit être replacée dans son « rôle de moyen destiné à atteindre des finalités de justice sociale et de soutenabilité écologique ». N'ayant pas peur des mots, il parle d'« interrogation téléologique sur le vivre ensemble ».

## Des vertus en pagaille

L'économie solidaire recouvre toutes les initiatives qui mobilisent des moyens humains et financiers afin de réaliser une plus-value sociale et écologique et non strictement économique. Il n'y a pas de définition officielle de cette économie, qui n'est ni une discipline ni une forme juridique. Elle relève de la quête de sens, cherche à ramener l'économie sur terre, avec ses contraintes physiques et ses limites humaines, et affirme l'impératif d'un partage structurel.

A sa façon, *LaRevueDurable* navigue depuis le début dans les eaux de l'économie solidaire. Aussi était-il temps pour nous d'y consacrer un dossier. Et plutôt que de nous limiter à décliner nos thèmes fétiches – agriculture biologique et locale, économies d'énergies, énergies renouvelables, urbanisme durable, mobilité douce, etc. –, nous les avons évoqués pour mieux souligner une série de vertus – sociales et écologiques – transversales à cette économie :

- elle (ré)inclut des citoyens précarisés dans le circuit économique et/ou leur donne accès à des biens et à des services de qualité, surtout dans le domaine de l'énergie pour le logement ;
- elle territorialise l'économie par des emplois non délocalisables ;
- elle table sur l'engagement citoyen pour faire émerger des règles plus équitables et qui empêchent l'exploitation non durable des ressources ;



- elle favorise la diffusion de savoirs et de savoir-faire dans un esprit d'autoprise en charge et de coopération ;
- elle encourage la mutualisation des biens et des services dans une optique d'optimisation des ressources.

L'économie solidaire a pour ambition principale l'enrichissement humain. L'aventure de la Banque alternative BAS, en Suisse, témoigne du potentiel de créativité que peut libérer la finance solidaire. C'est ainsi que cette économie débouche sur d'autres pratiques bancaires, telles les monnaies complémentaires et l'épargne de partage.

Au final, l'économie solidaire renvoie à une vision de la solidarité démocratique, qui rejoint la vision forte de la durabilité et les deux autres piliers de notre charte.

Aussi, le jour où nous actualiserons notre charte, la référence à l'économie solidaire y sera explicite. Et le jour où nous refonderons notre entreprise, *LaRevueDurable* sera autre chose qu'une Sàrl.

Un dernier mot. Dans l'Ardèche, le projet solidaire du Hameau des Buis qu'animent Sophie et Laurent Bouquet-Rabhi, dont l'évocation clôt ce dossier, cumule à peu près toutes les qualités mises en avant dans les pages précédentes. Mais la solidarité ne doit pas se confiner à des îlots, elle doit innover tout le corps social, les zones urbaines comme les zones rurales. ■

1) *LaRevueDurable*. L'« autre économie » donnerait toutes ses chances à la durabilité, *LaRevueDurable* n° 25, juin-juillet 2007, pp. 9-13.

2) *LaRevueDurable*. Pour une version « forte » du développement durable, *LaRevueDurable* n° 9, février-mars 2004, pp. 4-5.